

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf, le 2 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, Z. Dano, MC. Couf, MM. Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Lucien Monnerie à M. Joël Daniel
M. Pascal Cormier à Mme Anne Maud Goujon
Mme Patricia Le Bec Danse à M. Yvon Robert
Mme Sonia Caroff à Mme Arlette Buzaré
Mme Marie-France Guillemot à Marylise Foidart
Mme Cécile Jourdain à Mme Françoise Ballester
M. Jean-Jacques Marteil à M. Jacques Grévès

Absent :

Mme Virginie Robin Cornaud

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	25 Juin 2019
Date de l'affichage	26 Juin 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de votants	32

2019-55 Tarifs Mercredis « découverte » 2019/2020

Rapporteur : F. BALLESTER

Par délibération en date du 3 juillet 2018, le conseil municipal a validé la mise en place du service Mercredis « Découverte » à compter de la rentrée scolaire 2018,

Ce service consiste dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) de la ville, à proposer aux enfants de 5 à 11 ans, des activités sportives, culturelles et artistiques tous les mercredis matin, en collaboration avec certaines associations guidéolaises.

Le service fait l'objet d'un dédommagement pour les associations par mercredi et est facturé aux familles.

- Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants par cycle à compter de la rentrée 2019 identiques aux tarifs 2018/2019 :

	2018/2019	2019/2020
Tranche n°1	22,00 €	22,00 €
Tranche n°2	24,00 €	24,00 €
Tranche n°3	26,00 €	26,00 €
Tranche n°4	28,00 €	28,00 €
Tranche n°5	30,00 €	30,00 €
Enfants hors commune	32,00 €	32,00 €

• **Rappel du quotient familial**

1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande

QF= -----

2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

• **Rappel des tranches à compter de 2018/2019**

Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 550$

Tranche 2 : $550 < QF \leq 700$

Tranche 3 : $700 < QF \leq 1050$

Tranche 4 : $1050 < QF \leq 1550$

Tranche 5 : $QF > 1550$

Il est précisé qu'à compter de la rentrée 2019, le service Mercredis « découverte » doit faire l'objet d'une réservation au minimum 48h à l'avance sur le portail famille de la ville de Guidel.

Il est précisé que les absences en cours de cycle ne seront pas déduites du forfait.

- Par ailleurs, il est proposé pour l'année 2019/2020 de porter le dédommagement aux associations participantes à 38,00 € par mercredi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 18 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission des sports, affaires scolaires et enfance du 19 juin 2019,

DECIDE d'adopter les tarifs comme indiqués ci-dessus pour l'année scolaire 2019/2020

FIXE le dédommagement aux associations participantes à 38 € par mercredi

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 3 Juillet 2019
Le Maire,
Joël DANIEL

